

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération  
n° 2007.06.215

Village d'entreprises  
Les Molines - Lot 3  
"Fondations - Gros  
oeuvre" : avenant  
n°1

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE  
D'ENTREPRISES - LES MOLINES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT 3 "FONDATIONS - GROS OEUVRE" : AVENANT  
N°1**

Par délibération n°4 du 1<sup>er</sup> février 2007, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert concernant le lot 3 « Fondations – Gros oeuvre » dans le cadre de la réalisation de travaux pour la création d'un village d'entreprises sur le site des Molines.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société MANNALIN pour un montant de 392 470,74 € HT.

Lors de la réalisation des plate-formes de deux bâtiments, des blocs de béton d'anciennes constructions ont été découverts, il faut donc les supprimer au marteau piqueur et les évacuer en décharge.

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 d'un montant en plus-value de 2 300 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°3 « Fondations – Gros oeuvre » confié à la société MANNALIN - 10 rue de Königswinter 16104 COGNAC CEDEX, pour la réalisation des travaux de création du village d'entreprises sur le site des Molines, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant en plus value de 2 300 € HT.

Le montant du marché est porté à 394 770,74 € HT, soit une augmentation de 0,59 % par rapport au montant initial du marché.

**DE PRECISER** que la réalisation de cette nouvelle prestation nécessite un délai supplémentaire de 3 jours qui vient en complément du planning initial.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**04 juillet 2007**

**Affiché le :**

**05 juillet 2007**